



Section CAF Cervières 9 le Vieux Village F-05100 Cervières
04 9222 3070 / 06 2520 1871

<http://www.club-alpin-cervieres.org>

info@club-alpin-cervieres.org

La carte découverte

La carte découverte délivrée par la Section CAF Cervières est destinée aux personnes souhaitant participer à titre d'essai à une activité qu'il organise en France métropolitaine.

Elle ne doit pas concurrencer le processus normal d'adhésion au club et elle ne peut en aucun cas être utilisée pour une pratique individuelle. Elle offre la possibilité de faire connaître nos activités et notre ambiance à vos amis et relations.

Caractéristiques

Elle est délivrée sans distinction d'âge ni de situation familiale. Toutefois, les prescriptions particulières se rapportant aux jeunes de moins de 18 ans restent valables (autorisation des parents, encadrement...).

Les activités

La carte découverte est utilisable uniquement pour les activités découverte et initiation en école de neige, escalade, randonnée, ski de fond, ski de montagne... Une seule activité par carte. L'indication de l'activité est obligatoire pour l'enregistrement de la carte.

2 types de cartes : 24 ou 48 heures

- Pour la carte « 48 heures », la couverture d'assurance débute à la date et à l'heure indiquées.
- Pour la carte « 24 heures », la couverture d'assurance joue exclusivement pour la journée mentionnée et à partir de l'heure indiquée.

Renouvellement : pour une même personne, la carte découverte ne peut être utilisée que pour une durée maximale de 3 jours consécutifs ou non, à savoir :

- 1 carte « 48 h » + 1 carte « 24 h » ou 3 cartes « 24 h ».

Tarifs

- carte « 48 heures » = 10 €,
- carte « 24 heures » = 5 €.

Avantages liés à la carte découverte

- Les garanties offertes par la carte découverte sont celles de l'assurance de base proposée aux adhérents du club (comprend la responsabilité civile et l'assurance de personne).

La notice d'assurance de l'exercice 2009-2010 est à remettre impérativement à tout souscripteur d'une carte découverte.

En cas de sinistre ou d'accident entrant dans le cadre de la garantie, le dossier d'assurance est à établir dans les mêmes conditions que pour les adhérents du club en fournissant soit une photocopie de la carte soit une attestation établie par le club.

- La carte découverte n'ouvre pas droit à la réduction pour les nuitées en refuge.

Délivrance de la carte découverte

Déclaration et saisie :

Les garanties d'assurance prennent effet à réception par l'assureur de la liste nominative des personnes à garantir : procédure normale via saisie extranet ou procédure exceptionnelle via mail/fax/tél. en donnant les indications précises avant le début de l'activité, la date et l'heure de l'enregistrement faisant foi.

GRAS SAVOYE MONTAGNE

Service FFCAM

Parc Sud Galaxie – 3B rue de l'Octant

BP 279 – 38433 Echirolles Cedex

tél. : 0810 104 079

internet : www.grassavoie-montagne.com

Informations à communiquer :

- date et heure
- nom et prénom du bénéficiaire de la carte découverte
- adresse et téléphone
- date de naissance
- activité concernée